ATSCAF
FEDERATION

GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs
MDS Conseil

LES ASSURES :

- Les adhérents de l'ATSCAF FEDERALE et de ses associations affiliées.
- Les salariés de l'ATSCAF FEDERALE .

LES ACTIVITES GARANTIES :

- Les activités touristiques, sportives et culturelles, organisées et/ou contrôlées par l'ATSCAF ou ses associations affiliées, ou pratiquées à titre individuel. **L'alpinisme, l'escalade, le canyoning et la spéléologie sont garantis uniquement si ces activités sont organisées par l'ATSCAF ou ses associations affiliées.**

  Exclusions générales : sports aériens ; sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur ; utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50 ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes ; saut à l'élastique.
- Les activités des salariés de l'ATSCAF FEDERALE dans l'exercice de leur contrat de travail.
- Les déplacements nécessités par les activités visées ci-dessus.

RESPONSABILITES CIVILES ASSUREES :

- Responsabilité des adhérents à l'occasion des activités susvisées
- Responsabilité de l'Association face à l'organisation desdites activités
- Responsabilité de l'Association à l'occasion **d'occupation temporaire** de locaux
- Responsabilité de l'Association à l'occasion des dommages aux biens qui lui sont confiés **temporairement**
- Intoxications alimentaires
- Atteintes à l'environnement **accidentelles**

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

- Capital Décès
- Capital Invalidité
- Frais médicaux
- Frais de transport
- Soins dentaires
- Soins optiques

GARANTIES COMPLEMENTAIRES SPORTMUT :

LE SAVIEZ-VOUS ?

La plupart des accidents surviennent sans que la responsabilité civile d'un tiers puisse être mise en cause. L'indemnisation est dans ce cas limitée aux garanties prévues dans le contrat collectif de base. Celles-ci bien que non négligeables peuvent se révéler insuffisantes en cas notamment d'invalidité lourde.

Avec la mise en place du contrat spécifique « SPORTMUT », la M.D.S. donne à l'ensemble des adhérents la possibilité d'améliorer la couverture de base attachée à leur licence en souscrivant à des garanties complémentaires venant s'ajouter à celle-ci :

- Capital Décès jusqu'à 76 224 €
- Capital Invalidité jusqu'à 152 450 €
- Indemnités Journalières jusqu'à 38 €/jour

ASSISTANCE RAPATRIEMENT (*) :

- Rapatriement médical en cas d'accident ou de maladie graves
- Garantie des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger
- Visite d'un proche
- Frais de recherche et/ou secours en mer, lac, rivière, en montagne...

(*) MONDE ENTIER

- téléphone 01.45.16.65.70 (International + 33.1.45.16.65.70)
- fax 01.45.16.63.92 (International + 33.1.45.16.63.92)

NOUS CONTACTER :

GROUPE MDS - 2/4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16

Tél : 01 53 04 86 16 - Fax : 01 53 04 86 87

contact@mutuelle-des-sportifs.com

Mutuelle Des Sportifs - Communication - Mars 2016 - Document non contractuel